


```

!
!-----
!
!NORD! SUD
-----!-----!-----
-!-----!-----
01 ! Camion benne transporteur (4 x 2) ! 85 CV ! 2,5/3 T
!527 ! 527
02 ! Camion benne transporteur (4 x 2) ! 130 CV ! 6/8 T
!777 ! 777
03 ! Camion benne transporteur (4 x 2) ! 250 CV ! 10/11 T
!1271! 1271
04 ! Camion benne tout terrain (4 x 4) ! 136 CV ! 3/4 T
!3600! 3600
05 ! Camion citerne à carburant (4 x 2) ! 250 CV
!10000/11000L!1597! 1597
06 ! Camion citerne à carburant tout ! 230 CV ! 5000/6000L
!2762! 2762
! terrain (6x4) ! !
! !
07 ! Camion citerne à eau (4 x 2) ! 85 CV ! 3000 L
!588 ! 588
08 ! Camion citerne à eau (4 x 2) ! 130 CV ! 5000/6000
L!799 ! 799
09 ! Camion citerne à eau (4 x 2) avec ! 250 CV
!10000/11000L!1515! 1515
! groupe ! !
! !
10 ! Camion citerne à eau tout terrain ! 230 CV ! 5000/6000L
!2201! 2201
! ( 6x4 ) ! !
! !
11 ! Semi-remorque porte engin ! --- ! 22/25 T
!1950! 1950
12 ! Semi-remorque plateau ! --- ! 22/25 T
!477 ! 477
13 ! Tracteur routier (4 x 2) sellette 2° ! 280 CV ! 38 T
!1094! 1094
14 ! Tracteur routier (6 x 4) sellette 3° ! 360 CV ! 50/60
T !1471! 1471
! 1/2 ! !
! !
15 ! Véhicule léger berline (essence) ! 5 à 7 CV ! ---
! 246! 246
16 ! Véhicule léger berline (diesel) ! 5 à 7 CV ! ---
! 275! 275
17 ! Véhicule léger berline (essence) ! Sup à 7CV! ---
! 211! 211
18 ! Véhicule léger break (essence) ! 5 à 7 CV ! ---
! 246! 246
19 ! Véhicule léger break (diesel) ! 5 à 7 CV ! ---
! 275! 275

```

20 ! Véhicule léger break (essence)	!Sup à 7 CV!	351
! 351!	456	
21 ! Véhicule léger utilitaire (essence)	! 5 à 7 CV !	---
! 284!	284	
22 ! Véhicule léger utilitaire (diesel)	! 5 à 7 CV !	---
! 332!	332	
23 ! Véhicule léger utilitaire (essence)	! Sup à 7CV!	---
! 469!	469	
24 ! Véhicule léger utilitaire (diesel)	! Sup à 7CV!	---
! 550!	550	
25 ! Véhicule léger tout terrain (4 x4)	! 9 CV !	---
! 846!	846	
! S.W. (4 cylindres)	!	!
!	!	
26 ! Véhicule léger tout terrain (4 x 4)	! 14 CV !	---
! 930!	930	
! S.W. (6 cylindres)	!	!
!	!	

 suite de tableau :1/3

N°	GROS	ENTRETIEN	FRAIS	TOTAL				
!	!	!	!	!				
! PVK=FFK	!	!	!	!				
!	ENTRETIEN (CJ)	COURANT (EC)	GENERAUX (FG)	(PLJ)				
!	!	!	!	!				
!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!				
!-----!	!	!	!	!				
!	NORD	SUD	NORD	SUD				
!	NORD	SUD	NORD	SUD				
!	!	!	!	!				
!	!-----!	!-----!	!-----!	!-----!				
!-----!	!	!	!	!				
01 !	684	782	433	485	82	90	1726	1883
! 12	!	13						
02 !	1262	1442	659	755	135	149	2833	3123
! 21	!	23						
03 !	2065	2360	1003	1156	217	239	4556	5026
! 33	!	37						
04 !	7800	8914	1951	2225	668	737	14019	!
15476!	103	117						
05 !	2595	2966	1168	1336	268	295	5629	6195
! 40	!	45						
06 !	5984	6839	1966	2293	536	595	11247	12488
! 84	!	96						
07 !	764	874	449	503	90	98	1891	2063
! 13	!	14						
08 !	1298	1483	667	763	138	152	2901	3197
! 21	!	24						
09 !	2461	2813	1083	1247	253	279	5312	5853
! 38	!	43						

10	!	4769	!	5450	!	1723	!	2015	!	435	!	483	!	9127	!	
10150	!	69	!	78												
11	!	3380	!	3863	!	915	!	1137	!	312	!	347	!	6557	!	7297
!	46	!	53													
12	!	827	!	946	!	404	!	553	!	85	!	99	!	1795	!	2075
!	13	!	16													
13	!	1778	!	2032	!	1005	!	1150	!	194	!	214	!	4072	!	4490
!	30	!	33													
14	!	2390	!	2731	!	1364	!	1589	!	261	!	290	!	5486	!	6080
!	40	!	45													
15	!	426	!	487	!	291	!	311	!	48	!	52	!	1011	!	1096
!	8	!	9													
16	!	477	!	546	!	227	!	249	!	49	!	53	!	1029	!	1123
!	8	!	9													
17	!	274	!	313	!	321	!	338	!	40	!	43	!	846	!	905
!	7	!	7													
18	!	426	!	487	!	291	!	311	!	48	!	52	!	1011	!	1096
!	8	!	9													
19	!	477	!	546	!	227	!	249	!	49	!	53	!	1029	!	1123
!	8	!	9													
20	!	456	!	521	!	357	!	379	!	58	!	63	!	1223	!	1314
!	9	!	10													
21	!	418	!	477	!	290	!	309	!	50	!	53	!	1040	!	1123
!	8	!	9													
22	!	488	!	558	!	230	!	251	!	52	!	57	!	1102	!	1198
!	8	!	9													
23	!	609	!	696	!	392	!	421	!	74	!	79	!	1544	!	1665
!	11	!	12													
24	!	715	!	817	!	317	!	349	!	79	!	86	!	1662	!	1802
!	11	!	13													
25	!	1466	!	1676	!	491	!	544	!	140	!	153	!	2943	!	3219
!	21	!	24													
26	!	575	!	1612	!	1842	!	642	!	156	!	171	!	3272	!	3595
!	23	!	27													

PLJ: Prix de location journalier pour 100km dans la journée ((CJ+CJ+EC+FG) PVK: Plus-value au kilomètre parcouru au-delà de 100 Km par jour = frais de fonctionnement au kilomètre (CJ + EC)/100 +FG

ANNEXE (suite)

TABLEAU: 2/3

!		!		!	CU/CAPAC	!
AMORTIS-						
N°	!	DESIGNATION DU MATERIEL	!	PUISSANCE!	DEBIT	!
SEMENT (CJ)						
!		!		!		!
!-----						

!	!	!
!NORS ! SUD		
-----!-----!-----		
!-----!-----		
27 ! Angledozer sur chenilles 6395 !14780	! 180 CV	! 6395 !
28 ! Angledozer sur chenilles 8441 !19507	! 250 CV	! 8441 !
29 ! Bulldozer sur pneus 7500 !13867	! 200/250CV!	7500 !
30 ! Bulldozer sur pneus 10050!10050	! 300/350CV!	- !
31 ! Bétonnière tambour basculant 94 ! 94	! 8CV	! 440 L !
32 ! Camion tout terrain (4x4) de 3960! 0	! 136 CV	! - !
! déneigement	!	!
!		
33 ! Camion tout terrain (4 x 4) de 0 ! 3960	! 136 CV	! - !
! désensablement	!	!
!		
34 ! Chargeur sur pneus 2213 !2213	! 121 CV	!1900/3100L!
35 ! Chariot élévateur 486 ! 486	! -	! 2/3 T !
36 ! Citerne à carburant tractée tout 295 ! 295	! -	!2000/3000L!
! terrain	!	!
!		
37 ! Citerne à eau tractée 23 ! 23	! -	!2000/3000L!
38 ! Citerne à eau tractée 38 ! 38	! -	!5000/6000L!
39 ! Citerne eau tractée tout terrain 298 ! 298	! -	!2000/3000L!
40 ! Compresseur mobile 93 ! 93	! 44 CV	!2,41 m3/mN!
41 ! Compresseur mobile 143 ! 143	! 64 CV	!4,53 m3/mN!
42 ! Compresseur mobile 181 ! 181	! 81 CV	!7,08 m3/mN!
43 ! Plaque vibrante 55 ! 55	! 4,5 CV	! -- !
44 ! Dame sauteuse 38 ! 38	! 3 CV	! -- !
45 ! Dumper basculeur de chantier 182 ! 182	! 12 CV	! 1000 L !
46 ! Dumper basculeur de chantier 198 ! 198	! 17 CV	!1300/1500L!
47 ! Ependeuse de liant tractée 77 ! 77	! 3,5 CV	! 800 L !

48 ! Groupe autonome de soudure ! 180 A ! -- !
 90 ! 90
 49 ! Groupe auton orne de soudure ! 300 A ! -- !
 210 ! 210
 50 ! Groupe électrogène ! 10 KVA ! -- !
 195 ! 195
 51 ! Groupe électrogène ! 45 KVA ! -- !
 390 ! 390

 Suite tableau 2/3 :

N° PVK=FFH	GROS		ENTRETIEN		FRAIS		TOTAL	
	ENTRETIEN (CJ)	COURANT (EC)	GENERAUX (FG)	(PLJ)				
	NORD	SUD	NORD	SUD	NORD	SUD	NORD	SUD
27	14780	17737	5776	6367	1348	1525	28300	32024
2699	3164							
28	19507	23408	7661	8442	1780	2015	37389	42305
3566	4181							
29	13867	16640	7739	8680	1455	1641	30561	34461
2836	3324							
30	18581	22298	10876	12170	1975	2226	41483	46743
3867	4524							
31	162	195	228	238	24	26	508	553
57								52
32	1140	0	3983	0	969	0	20352	0
2025	0							
33	0	13728	0	4493	0	1109	0	23290
0	2392							
34	4091	4909	3474	3798	489	546	10266	11466
993	1143							
35	843	1012	752	796	104	115	2185	2409
210	238							
36	213	256	63	82	29	32	600	665
37	45							
37	17	20	21	31	3	4	64	78
5	7							
38	27	33	23	34	4	5	93	110
7	9							
39	215	258	63	83	29	32	605	671
37	45							
40	202	243	806	821	55	58	1157	1215
133	140							

41	!	309	!	371	!	1204	!	1223	!	83	!	87	!	1739	!	1824	!
199	!	210															
42	!	391	!	470	!	1502	!	1525	!	104	!	109	!	2178	!	2284	!
249	!	262															
43	!	144	!	172	!	182	!	188	!	19	!	21	!	400	!	436	!
43	!	48															
44	!	100	!	120	!	173	!	177	!	16	!	17	!	327	!	352	!
36	!	39															
45	!	252	!	303	!	400	!	445	!	42	!	46	!	876	!	976	!
86	!	99															
46	!	274	!	329	!	498	!	545	!	49	!	54	!	1019	!	1125	!
102	!	115															
47	!	221	!	265	!	169	!	194	!	23	!	27	!	490	!	562	!
52	!	61															
48	!	156	!	187	!	219	!	225	!	23	!	25	!	488	!	528	!
50	!	55															
49	!	364	!	437	!	355	!	369	!	46	!	51	!	975	!	1067	!
95	!	106															
50	!	423	!	507	!	338	!	355	!	48	!	53	!	1004	!	1110	!
100	!	114															
51	!	845	!	1014	!	921	!	955	!	108	!	118	!	2264	!	2171	!
232	!	259															

PLJ: Prix de location journalier pour huit (8) heures de travail effectif du matériel (CJ+CJ'+EC+FG).
 PVH: Plus- value horaire pour chaque heure travaillée au-delà de huit (8) heures travaillées dans la même journée.
 FFH: Frais de fonctionnement horaire (CJ'+EC)/8+FG)= plus-value horaire au-delà de huit (8) heures travaillées par jour.
 NB: Le prix de la location doit être calculé d'après le nombre d'heures effectivement travaillées par le matériel dans la même journée.

ANNEXE I (Suite)

TABLEAU: 3/3

N°	!	!	CU/CAPAC
AMORTIS	-		
!	DESIGNATION DU MATERIEL	!	PUISSANCE
SEMENT (CJ)		!	DEBIT
!		!	!-

!		!	!
NORD	!	SUD	
!	-----	!	-----
!	-----	!	-----

55	!	3748	!	4498	!	1542	!	1714	!	329	!	375	!	6918	!	7895	!
695	!	816															
56	!	15934	!	19121	!	6217	!	7211	!	1452	!	1661	!	30499	!	34888	!
2908	!	3457															
57	!	46	!	55	!	50	!	73	!	7	!	8	!	142	!	176	!
13	!	17															
58	!	85	!	102	!	58	!	83	!	11	!	13	!	228	!	272	!
19	!	25															
59	!	42	!	50	!	29	!	41	!	5	!	6	!	112	!	134	!
10	!	13															
60	!	2674	!	3209	!	1674	!	1836	!	282	!	316	!	5915	!	6646	!
571	!	663															
61	!	324	!	389	!	253	!	266	!	34	!	38	!	724	!	805	!
76	!	86															
62	!	686	!	823	!	701	!	729	!	81	!	89	!	1705	!	1878	!
182	!	204															
63	!	1739	!	2087	!	2287	!	2437	!	231	!	256	!	4860	!	5382	!
529	!	594															
64	!	552	!	662	!	1324	!	1391	!	107	!	115	!	2237	!	2423	!
!		270															

PLJ : Prix de location pour huit (8) heures de travail effectif du matériel (CJ+CJ'+EC+FG).

PVH: Plus-value horaire pour chaque heure travaillée au-delà de huit (8) heures travaillées dans la même journée.

FFH: Frais de fonctionnement horaire (CJ'+EC)/ 8+FG)= plus-value horaire au-delà de huit (8) heures travaillées par jour.

NB: Le prix de la location doit être calculé d'après le nombre d'heures effectivement travaillées par le matériel dans la même journée.

ANNEXE II MODALITES D'APPLICATION DU BAREME DE LOCATION

A) Calcul du prix de location d'un matériel (PLJ):

Le prix de location journalier (PLJ) est calculé sur la base des éléments constituant le coût d'utilisation du matériel selon la formule suivante :

$$PLJ = (CJ + CJ' + EC) + FG$$

Avec:

- PLJ = Prix de location journalier
- CJ = Charge journalière d'amortissement
- CJ' = Charge journalière de gros entretien (réparation)
- EC = Charge journalière d'entretien courant
- FG = Frais généraux représentant 5% du montant des charges facturées.

B) Location sous forme de mise à disposition du matériel :
B-1) Matériel de transport (location facturée à la journée de 100km) :

La location de ce type de matériel est facturée à la journée, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus dans la journée jusqu'à 100km, selon la formule :

$$PLJ = (CJ + CJ' + EC) + FG$$

Au delà de 100 Km parcourus dans la journée, tout kilomètre supplémentaire parcouru est facturé en sus en appliquant la plus-value kilométrique (PVK) calculée selon la formule suivante :

$$PVK = \frac{CJ' + EC + FG}{100}$$

La plus value kilométrique est égale aux frais de fonctionnement au kilomètre (FFK).

En cas de non utilisation du matériel en état de marche pendant les jours ouvrables, seuls la charge d'amortissement et les frais généraux sont à facturer : (CJ + FG).

B-2) Matériel autre que le matériel de transport (location facturée à l'heure travaillée) :

Ce type de location permet une facturation des frais variables de fonctionnement (CJ' + EC) au prorata des heures d'utilisation effective du matériel pendant la journée.

La charge d'amortissement (CJ) est facturée à la journée (8 heures) tandis que les frais variables de fonctionnement (FF = CJ' + EC) sont facturés au prorata des heures travaillées.

En conséquence, le montant des frais variables de fonctionnement à l'heure (FFH) est calculé comme celui de la plus-value horaire (PVH) selon la formule suivante :

$$FFH = \frac{CJ' + EC + FG}{8 \text{ heures}}$$

Le montant de la location journalière sera donc égal à :

$$CJ + FG + (FFH \times \text{nombre d'heures travaillées}).$$

Les frais généraux (FG) indiqués dans cette formule ne représentent que 50% du montant de (CJ).

En cas de non utilisation du matériel en état de marche pendant les jours ouvrables, seuls la charge d'amortissement et les frais généraux sont à facturer : (CJ + FG).